

La somnolence au volant

Etat des lieux

Après huit années d'une politique forte menée par le Gouvernement sur la répression de la vitesse au volant les résultats obtenus en matière de réduction du nombre des accidents et de leurs conséquences sur les conducteurs sont considérables. Ce grand chantier est loin d'être achevé et les sociétés concessionnaires soutiennent et relaient l'action gouvernementale.

Cependant, la diminution enregistrée place désormais au premier rang des causes d'accidents un phénomène largement sous estimé :

La somnolence au volant

- «Être somnolent» ne se définit bien que par son contraire «Ne pas être éveillé»
- «Être somnolent», c'est sentir ses paupières s'alourdir, perdre l'attention suivie de l'environnement – quand d'un seul coup on « zappe » deux cents mètres de route ; c'est se laisser dévier sur le bas-côté et se rattraper brutalement, se retrouver d'un seul coup à quelques mètres du véhicule qui précède, ne pas anticiper une file qui ralentit, ne pas « voir » un feu rouge, etc.

Les causes de ce phénomène sont multiples : dette de sommeil, stress, conduite sous médicaments sans oublier la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de drogues qui ne fait qu'accroître le problème.

Quel conducteur n'a pas vécu, dans n'importe quelles conditions de circulation, route, autoroute, voire centre ville, un épisode de somnolence qui heureusement la plupart du temps est resté sans conséquence ?

Les études* montrent que sur une année :

- **28%** des conducteurs ont eu au moins un épisode sévère de somnolence (avec obligation de s'arrêter)
- **3%** des conducteurs déclarent conduire au moins une fois par mois en étant extrêmement somnolents
- **11%** des conducteurs ont eu un «presque accident» avec sortie de route ou franchissement de ligne non contrôlé
- **5,8%** ont eu un accident réel

On sait désormais avec certitude qu'un tiers des accidents mortels sur autoroutes sont dus à la somnolence au volant ; sur les autres réseaux, elle est encore mal mesurée, mais on peut l'estimer à environ quinze pour cent.

Pour la seule clientèle circulant sur autoroutes se serait **plus de 1,5 million** de conducteurs qui auraient vécu un « presque accident » au cours de l'année passée.

La somnolence est également la cause principale des accidents des équipes de sécurité.



La somnolence au volant

Les actions des sociétés d'autoroutes

La somnolence au volant est depuis plusieurs années la première cause d'accidents sur autoroute. Ces accidents au cours desquels les conducteurs perdent le contrôle de leur véhicule, mettent également en danger la vie des équipes qui travaillent à la sécurisation des réseaux. Les sociétés d'autoroutes agissent pour rendre plus sûre la bande d'urgence réservée aux clients en détresse et aux équipes de sécurité.

Les débords sur la bande d'urgence, en particulier ceux des poids lourds, sont à l'origine de nombreux heurts de véhicules arrêtés pour des motifs de service. Le non respect des distances de sécurité est la principale cause des accidents avec heurts de FLU et de FLR (Flèches Lumineuses d'Urgence et de Rabattement), équipant les véhicules d'intervention pour signaler la neutralisation d'une voie.

Renforcer l'équipement en « bandes rugueuses » du réseau

Les sociétés d'autoroutes ont équipé certaines zones de leur réseau de bandes rugueuses qui attirent l'attention des conducteurs qui dévient de leur trajectoire normale par inattention ou somnolence.

Un recensement récent a permis de confirmer que ce dispositif équipe déjà **plus de 50%** du réseau.

La plupart des sociétés prévoient la quasi généralisation de cet équipement en prenant en compte la gêne qu'il peut constituer en matière de viabilité hivernale lors d'opérations de déneigement.

En parallèle les sociétés testent un dispositif d'alerte de franchissement de bande de rive en creux dans l'enrobé dont l'efficacité semble probante notamment pour les poids lourds.

A10/A19 expérimenter la bande blanche continue

Afin d'inciter les conducteurs à ne pas déborder sur la bande d'urgence, un marquage continu a été expérimenté tout au long de l'année 2010 sur l'A10 et l'A19, avec l'aval de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière (DISR).

Déjà adoptée dans d'autres pays (Angleterre, Espagne, Autriche, Norvège...), **cette ligne blanche est plus dissuasive que le marquage actuel en pointillé car elle suscite l'idée d'un « mur infranchissable».**

Si les premiers résultats confirment le caractère plus dissuasif d'une ligne continue, ils montrent également qu'environ seulement 1% des conducteurs de véhicules légers empiètent sur la bande d'urgence et que ce taux varie de 15 à 30% pour les poids lourds.

L'objectif de cette expérimentation, menée par Cofiroute, est de qualifier et quantifier les débordements de véhicules sur des sections avec et sans marquage continu et ayant des trafics assez différents (A19 environ 2500 véh/j dont 12% de poids lourds et A10 sur deux sections accueillant environ 6500 véh/j dont largement plus de 40% de poids lourds).

Ce comportement, observé sur les sections à deux voies, est accentué sur les sections à trois voies et s'accroît avec l'intensité du trafic des poids lourds.

En terme d'amplitude les débordements observés varient de quelques centimètres (- de 50 cm) à plus d'un mètre⁽¹⁾.

(1) Une bande d'urgence est large de 2,50 à 3 m lorsque le trafic des poids lourds est supérieur à 2000 poids lourds/jour; source : ICTAAL (INSTRUCTION Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison) - (circulaire du 12 décembre 200)

La demande de poursuivre l'expérimentation en 2011 afin d'en approfondir les enseignements a été faite auprès de la DISR.

La somnolence au volant

La sensibilisation des conducteurs

Les sociétés d'autoroutes sont fortement engagées dans la lutte contre la somnolence au volant depuis plusieurs années

Le 7 mars 2007, à l'occasion des Rencontres Nationales de la Sécurité Routière, le secteur autoroutier s'est engagé à mettre en place un programme de lutte contre la somnolence au volant, dans une démarche à long terme visant à :

- mieux connaître le problème
- partager les connaissances acquises sur ce sujet
- informer et sensibiliser les conducteurs.

Les actions à destination des médias et des conducteurs

L'ASFA a réalisé en 2007 une enquête auprès de 40 000 conducteurs qui a constitué la première prise de conscience de l'ampleur du phénomène. Pour diffuser les résultats de cette étude et sensibiliser les médias, un colloque a été organisé, le 17 juin 2008.

Sur la base de ces résultats, l'ASFA, pour le compte des sociétés d'autoroutes, a développé de nombreux outils et programmes d'action pour sensibiliser les conducteurs notamment par le relai des médias :

- site Internet dédié (www.pausez-vous.fr)
- diffusion, à l'occasion des grands départs, d'un cédérom (plage d'ambiance musicale pour la pause) et d'une cartelette sur les signes annonciateurs de la somnolence et les bonnes façons de réagir
- réalisation d'un kit sommeil accompagné de conseils pratiques
- mise à disposition d'une bibliothèque de messages à diffuser sur les panneaux à messages variables (PMV)
- spots radio sur FM107.7 et sur les radios généralistes
- jeux concours, en particulier « quel conducteur sommeille en vous ? »
- actions de sensibilisation dans les congrès d'auto-écoles
- ...

En parallèle, les sociétés d'autoroutes ont également réalisé des campagnes sur leurs médias et les points d'affichage dont elles disposent. Des actions spécifiques ont été menées à l'occasion des grands départs, notamment des points « info-somnolence » où les conducteurs étaient invités à s'arrêter et faire une pause de quinze minutes et recevoir des conseils.

Cependant au regard de l'enjeu de sécurité routière que représente la somnolence au volant pour l'ensemble des réseaux, les sociétés d'autoroutes demandent que des actions d'une autre nature soient mises en place.

La somnolence au volant

Les demandes des sociétés d'autoroutes aux pouvoirs publics

Les sociétés d'autoroutes demandent aux pouvoirs publics une action d'envergure contre la somnolence au volant

Les sociétés d'autoroutes proposent plusieurs actions concrètes visant à redonner aux conducteurs la conscience des risques encourus pour eux-mêmes et les autres.

La somnolence au volant et ses conséquences sont mal prises en compte par le Code de la route et l'éducation routière et totalement absentes des analyses d'accidents de la route.

La somnolence au volant à l'origine de 15% des accidents sur le réseau national

Les accidents mortels dus à la somnolence se produisent majoritairement :

- sur des trajets en ville (**54%**)
- lors de trajets courts (**85%**)

Les sociétés d'autoroutes demandent :

- L'introduction dans le code de la route d'articles visant à **interdire spécifiquement la conduite en état de somnolence** sur le modèle de ce qui est fait pour l'alcool ou la drogue
- **Le renforcement des sanctions lorsque la conduite en état de somnolence est avérée** (franchissement des lignes marquant les bandes d'urgence, heurt de véhicules porteurs de signalisations lumineuses, ...). Etre somnolent est aujourd'hui trop souvent considéré comme un facteur minimisant la responsabilité du conducteur.
- **L'introduction dans les programmes de formation au permis de conduire de la notion de somnolence** et l'illustration de sa gravité, à l'image de ce qui est fait pour l'alcool
- **L'introduction de la somnolence comme facteur d'accidentalité dans les fichiers statistiques nationaux** servant pour l'analyse des accidents mortels afin de mieux identifier la réalité de ce phénomène

Les sociétés d'autoroutes proposent :

- **Un partenariat avec les constructeurs automobilistes pour tester les dispositifs d'alerte de la somnolence** (véhicule léger et poids-lourd) afin d'en améliorer les performances
- **Des études approfondies sur les effets des dispositifs d'aide à la conduite** (en particulier les régulateurs) sur la perte d'attention et la somnolence
- **Une sensibilisation des milieux médicaux** sur les conséquences de certaines pathologies et traitements (apnées du sommeil, insomnies...)

*Source : journal of sleep research 2010 Inrest/CHU de Bordeaux/INSERM/ASFA Paris France.

**Source : analyse des accidents mortels Asfa-2010.

La somnolence au volant

Les prochaines initiatives

Un outil pédagogique pour les jeunes conducteurs en formation

L'ASFA va développer un outil pédagogique sur le thème de la somnolence au volant à destination des futurs conducteurs.

L'objectif est de leur faire prendre conscience du danger que représente la somnolence au volant.

Cette action sera soutenue par un programme de partenariats avec les auto-écoles et éditeurs de supports de formation à la conduite.

Une étude scientifique pour évaluer la vigilance des conducteurs

L'ASFA, en partenariat avec l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV), engagera un programme d'études scientifiques visant à avoir une meilleure connaissance de l'état de vigilance des conducteurs.

... A noter dans vos agendas

Mercredi 22 juin 2011 (Pavillon d'Armenonville – Paris)

L'ASFA organisera son deuxième colloque sur le thème de la somnolence au volant pour faire le point sur les connaissances scientifiques et les dispositifs techniques disponibles, le bilan des actions réalisées et ouvrir de nouvelles pistes de travail.

Tous les acteurs seront invités à s'exprimer :

- Les pouvoirs publics
- Les gestionnaires d'infrastructures routières
- Les associations soutenant la lutte contre l'insécurité routière
- Les auto-écoles
- Les constructeurs automobiles
- Les professions de la santé

Inscription de la somnolence au volant dans le programme d'action sur le sommeil 2011-2012 de la Direction Générale de la Santé

La Direction générale de la Santé a inscrit dans son programme d'actions sur le sommeil pour les années 2011 et 2012 le thème de la somnolence au volant et les risques qu'elle induit.

Somnolence au quotidien, somnolence au travail et somnolence au volant sont les trois thèmes de ce programme de deux ans qui permettra de coordonner les actions de prévention, d'information et d'éducation de la population mises en œuvre par les différents acteurs.

Une première réunion de travail se tiendra courant janvier au ministère de la Santé, l'ASFA y représentera les sociétés d'autoroutes.